

Certification RS51930 – Conduire un projet de production documentaire pour la télévision

Voie d'accès

Formation préparatoire « Produire un documentaire pour la télévision », dispensée par DIRPROD FORMATIONS – 5 jours / 35 heures. La certification est accessible à l'issue de l'intégralité de ce parcours.

Points forts

- Intervenir avec pertinence dans ce marché en pleine évolution.
- Cours ajusté en fonction des expériences des participants.
- Cours illustré d'exemples et de documents.
- Un document de cours détaillé est remis au participant.

Public

Professionnels en activité dans le secteur audiovisuel : producteurs de films ou de fiction TV, directeurs et chargés de production, auteurs-réalisateurs. Aucune condition de diplôme.

Pré-requis

Exercer ou avoir exercé une activité professionnelle dans le secteur de la production audiovisuelle et disposer d'une première connaissance des mécanismes de production.

Objectifs pédagogiques

- Devenir un interlocuteur constructif sur la production et la réalisation d'un film face à une agence ou un client.
- Associer les objectifs budgétaires et créatifs.

- Savoir trouver et gérer les meilleurs talents pour gagner les compétitions
- Engager le budget du client, en maîtrisant les risques de production.
- Connaître et respecter les cadres juridiques.
- En une phrase : acquérir la stature d'un producteur pub sûr et créatif

Une certification opérationnelle, ancrée dans le marché documentaire TV

La production documentaire pour la télévision repose sur un modèle de financement mixte — préachats de diffuseurs, FSA, PROCIREP, crédit d'impôt, coproductions — et sur un cadre contractuel précis qui évolue régulièrement. Maîtriser ces mécanismes conditionne directement la viabilité des projets.

La certification RS51930 valide les compétences opérationnelles nécessaires pour conduire un projet documentaire pour la télévision de bout en bout : de l'analyse du projet à la livraison du PAD, en passant par le devis, le plan de financement, la relation avec le diffuseur et la sécurisation juridique et contractuelle de la production.

Elle s'adresse aux professionnels en activité — producteurs de films ou de fiction TV souhaitant se diversifier vers le documentaire, directeurs et chargés de production accompagnant des projets documentaires, auteurs-réalisateurs développant un premier projet pour la télévision. Il ne s'agit pas d'une formation initiale, mais d'une mise à jour et d'une certification de compétences opérationnelles.

La formatrice, Myriam MARIN-CÉLIBERT, est directrice de production en exercice, active sur le marché documentaire pour la télévision en 2026. Les compétences transmises et évaluées sont celles qu'elle mobilise au quotidien dans ses propres productions.

Cinq compétences certifiées

La certification atteste la maîtrise des cinq compétences suivantes, évaluées individuellement. Chaque compétence constitue une unité capitalisable indépendante.

Code	Compétence attestée
-------------	----------------------------

C1	Analyser les composantes artistiques, techniques et éditoriales d'un projet documentaire pour la télévision afin d'en évaluer la faisabilité et de définir les orientations de production.
C2	Établir le devis de production d'un documentaire pour la télévision en identifiant et chiffrant l'ensemble des postes de dépenses en cohérence avec les contraintes du projet.
C3	Construire le plan de financement d'un documentaire pour la télévision en mobilisant les dispositifs publics et privés adaptés au projet.
C4	Conduire la relation avec le diffuseur en maîtrisant les étapes administratives, éditoriales et contractuelles de l'accord de préachat jusqu'aux rendus de comptes.
C5	Sécuriser la production sur le plan juridique et contractuel en mobilisant les contrats, les obligations conventionnelles et les dispositifs d'assurance adaptés à un documentaire pour la télévision.

Programme — 5 jours / 35 heures

La formation est dispensée par **Myriam MARIN-CÉLIBERT**, directrice de production en exercice. Chaque journée s'appuie sur les acquis des précédentes. Les groupes sont de **8 personnes maximum** pour permettre les échanges, les questions et un suivi individualisé.

J1 - Le producteur et la relation diffuseur (C4)

- Le producteur. Le directeur de production.
- Les rapports entre le producteur et le scénariste.
- Le relationnel avec la chaîne qui entre dans le projet et les discussions avec elle.
- Les différentes étapes administratives, juridiques, financières et logistiques avec la chaîne, dès son accord sur le projet jusqu'aux rendus de comptes.
- Les contacts avec l'éditorial et avec l'administration de production de la chaîne.

J2 - Évaluation du projet et devis (C1 · C2)

- L'évaluation d'un documentaire TV en fonction du séquençier, des intentions de réalisation et de la chaîne entrant dans le projet.
- La convention collective de l'audiovisuel (IDCC 2641).
- L'établissement du devis — les neuf postes du devis type.
- Étude de cas.

J3 - Stratégie de production et plan de financement (C3)

- La politique éditoriale des chaînes de télévision.
- La stratégie de production et la recherche de financements : diffuseurs (préachats et coproductions), PROCIREP-ANGOA-AGICOA, aides régionales, aides ministérielles.
- Les aides internationales, les préventes, les coproductions internationales.
- Le crédit d'impôt audiovisuel.
- Les aides européennes (Creative Europe, etc.)

J4 - Contrats, tournage et post-production (C5)

- Les contrats pour un documentaire TV : option, cession de droits d'auteur et auteur-réalisateur, contrat de coproduction déléguée, contrat de préachat de droits de diffusion, mandat de ventes, contrat de coproduction international.
- Le tournage et la post-production.
- Les RNPP et la répartition en fonction des couloirs de récupération, des territoires.

J5 - Assurances, FSA, escompte & exercice pratique (C2 · C3 · C5)

- Les assurances en production documentaire TV.
- Le FSA — l'autorisation préalable et l'autorisation définitive (sélectif et automatique).
- L'escompte des contrats auprès d'un établissement financier.
- **Exercice pratique** : les participants budgétisent un documentaire à partir d'un cas réel — chiffrage des 9 postes du devis.
- **Après-midi** : épreuve de certification (QCM de préparation + entretien oral devant jury).

Méthode pédagogique

- Chaque participant est invité à apporter ses projets en cours. L'approche exclut le cours magistral au profit de l'échange direct avec le formateur, de l'analyse de cas réels et de la co-construction en groupe restreint.
- Les groupes sont au maximum de 4 à 8 personnes pour une meilleure approche pédagogique, les échanges avec le formateur, pouvoir poser des questions, pouvoir revenir sur des points moins bien compris et la possibilité d'un suivi individuel.
- Tout au long des cinq jours de cours, des temps sont réservés pour une application concrète et constante des acquis.

En fin de formation vous sont remis :

- une Attestation individuelle de fin de formation
- une Attestation de présence.

Modalités d'évaluation

Deux épreuves, un jury professionnel

E1 – QCM de préparation

Support d'entrée en matière pour l'entretien oral

Durée Environ 30 minutes

Support Dossier documentaire issu d'une production réelle anonymisée, fourni par DIRPROD FORMATIONS. Identique pour tous les candidats de la session.

E2 – Entretien oral devant jury

Épreuve prise en compte pour la certification

Durée 15 à 20 minutes par candidat

Format Le candidat présente et argumente ses réponses au QCM devant le jury. L'entretien porte sur les cinq compétences C1 à C5.

Composition du jury

Deux membres : **Myriam MARIN-CÉLIBERT**, directrice de production en exercice et formatrice référente (présidente), et un **professionnel extérieur** au parcours certifiant, exerçant dans le secteur de la production audiovisuelle ou de la diffusion TV. Chaque membre signe une déclaration d'indépendance avant chaque session.

Grille d'évaluation — trois niveaux

Chaque compétence (C1 à C5) est évaluée individuellement selon trois paliers. Seul le niveau 3 valide la compétence.

Niveau 3 **Maîtrise satisfaisante** — Le candidat démontre une maîtrise opérationnelle de la compétence dans le contexte de la production documentaire pour la télévision. **La compétence est validée.**

Niveau 2 **Maîtrise partielle** — Le candidat démontre une connaissance des principes mais présente des lacunes dans leur application concrète. La compétence n'est pas validée.

Niveau 1 **Maîtrise insuffisante** — Le candidat ne démontre pas une maîtrise suffisante de la compétence lors de cette session. La compétence n'est pas validée.

Règles de délivrance

Certification complète ou validation partielle capitalisable

Certification complète

Les 5 compétences (C1 à C5) sont validées au niveau 3. Le certificat est remis au candidat dans un délai de 15 jours ouvrés.

Validation partielle

Une ou plusieurs compétences sont validées au niveau 3. Une attestation individuelle est délivrée par compétence validée. **Compétences capitalisables 3 ans.** Le candidat peut compléter à une session de rattrapage (150 € TTC, seules les compétences manquantes).

Non délivrance

Aucune compétence au niveau 3. Une attestation de participation est remise. Une session de rattrapage est possible dans un délai de 12 mois.

La voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est fermée pour cette certification.

Handicap

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménageables pour les personnes en situation de handicap.

Référent handicap : Franck Godard — franck.godard@dirprod.tv. Aménagements possibles sur demande au moins 15 jours avant la session, sur justificatif RQTH.

Matériels utilisés

- Chaque stagiaire travaille sur son propre ordinateur, la salle de cours étant équipée de prises et de WiFi.
- Lorsque la formation se déroule à distance, elle a lieu sur ZOOM, en “distanciel synchrone”, c’est à dire en face-à-face avec votre formateur et non au travers de vidéos à regarder chez vous.
- Pour les sessions à distance, il est demandé aux stagiaires de disposer d’un accès internet rapide, d’un micro-ordinateur avec micro et caméra.

Informations pratiques

- Suivant la méthode de financement, les délais d’accès à la session peuvent varier de 2 jours à quatre semaines (CPF, financement personnel, dossier Afdas auteur ou intermittent, dossier Pôle-emploi, etc.). Tenez-en compte dans le montage de votre dossier.
- Modalités d’évaluation : à la fin de la formation, vous devrez remplir et remettre au formateur une évaluation à chaud et dans les six mois vous recevrez par email une évaluation à froid.

Financement

La certification RS51930, inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences, ouvre droit au financement CPF dès son enregistrement. Les dispositifs de financement mobilisables :

- CPF
- AFDAS
- OPCO
- Plan de développement des compétences
- France Travail
- Financement personnel

Pour toute question de financement : info@dirprod.tv

Règlement des épreuves

Conformément à l’article 1 du Règlement des épreuves, ce document est remis à chaque candidat au plus tard le premier jour de la formation et est accessible en permanence sur ce site.

Règlement des épreuves de certification RS51930

14 articles couvrant : conditions d'accès, organisation de la journée d'évaluation, dossier support, épreuves E1 et E2, grille d'évaluation, règles de délivrance (certification complète et validation partielle), composition du jury, session de rattrapage, VAE, archivage, réclamations, RGPD.

Télécharger le règlement des épreuves (PDF)



Références stage

31866

Dates et lieux

PARIS STALINGRAD

Dates à confirmer

Prix : 1800€

Durée

5 jours (35 heures)

Max personnes

8

Révision

15/03/2026

Catégorie

Perfectionnement & Acquisition des connaissances

Nous contacter ?

Cliquez ici.